



MESSAGE AU CONSEIL GENERAL

relatif au Budget de la Commune pour l'année

2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Nous avons l'honneur de vous soumettre, pour approbation, le budget de l'année 2021.

Il s'agit de la 1^{ère} version du budget aux nouvelles normes MCH2. La perte budgétaire se monte à Fr. 5'648'570.- après prélèvement de Fr. 1'432'567.75 sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif. MCH2 exige un budget équilibré, à moins que le déficit puisse être couvert par les fonds propres ; dès lors, le dépassement d'un budget déficitaire de 5 % des charges n'est plus interdit. En l'état actuel des travaux, la réserve de réévaluation du patrimoine administratif se monte à Fr. 34'869'730.35, sachant que ce montant n'est pas définitif et qu'il n'inclut ni les terrains, ni les titres et participations, ni le patrimoine financier, ni les chapitres des eaux. Cette réserve de réévaluation peut être utilisée pour couvrir les amortissements de réévaluation pendant 10 ans. Ceux-ci se montent à Fr. 1'432'567.75 net pour l'année 2021, sans tenir compte des réévaluations sur les chapitres des eaux, qui sont couverts par leurs propres réserves. Si l'on estime que les amortissements de réévaluations se monteront au total à Fr. 14'325'677.50 pour les 10 prochaines années, il reste actuellement Fr. 20'544'052.85 sur la réserve de réévaluation estimée, en l'état des travaux en cours. Ce montant, qui sera viré dans la fortune (fonds propres) de la Commune, pourra être attribué pour couvrir d'éventuels déficits au moment des comptes. Il est également probable que les éléments qui n'ont pas encore été réévalués, tels que les terrains, les titres et participations, ainsi que le patrimoine financier reflèteront un montant positif supplémentaire qui viendra s'ajouter à la réserve de réévaluation actuelle et augmentera d'autant la fortune de la Commune.

A noter que, plus la réserve est élevée, plus elle a pour conséquence d'augmenter les amortissements à comptabiliser. En effet, un bien qui était totalement amorti doit faire à nouveau l'objet d'un amortissement en fonction de sa réévaluation. A contrario, un bien qui n'était pas complètement amorti peut provoquer un amortissement plus important selon sa nouvelle valeur, après réévaluation. Les réévaluations sont limitées aux investissements de ces 20 dernières années.



On retrouve le détail des amortissements dans chaque sous-chapitre, dont le total net est de Fr. 4'252'534.70, comparativement aux amortissements obligatoires qui se montaient à Fr. 3'022'223.75 pour 2020. Vous constaterez également que les amortissements sont d'une part dans les charges, mais d'autre part aussi dans les produits sur les subventions reçues. La différence représente le montant net susmentionné.

Globalement, le budget est donc présenté de manière différente, en raison de l'introduction des nouvelles normes MCH2 au 1^{er} janvier 2021. Toutefois, le montant des charges reste similaire aux années précédentes, hormis la péréquation financière nette qui a baissé de Fr. 1'260'511.- par rapport au budget 2020. Certaines dépenses liées sont légèrement inférieures à 2020 en raison de la baisse de l'IPF.

Les recettes fiscales ont dû être revues à la baisse en raison du COVID-19, dont la durée de l'impact va aussi englober l'année 2021. En effet, certaines personnes physiques devront se relever d'une période de chômage partiel (perte de salaire), voire d'une perte d'emploi. Les dividendes perçus par les personnes physiques risquent aussi de diminuer en raison de la crise économique.

Au niveau des personnes morales, la situation sanitaire aura pour conséquences une importante baisse du chiffre d'affaires, donc du bénéfice en 2021, en particulier dans les domaines les plus exposés. Les pertes 2020 risquent en outre d'impacter fortement 2021, tant au niveau des fonds propres, par les pertes reportables, qu'au niveau des bénéficiaires, qui n'atteindront pas les valeurs de 2019, en particulier dans certains secteurs. Pour toutes ces raisons, les estimations des recettes fiscales 2021 pour les personnes morales ont dû être revues à la baisse sur la base de ces considérations générales et des informations ciblées que nous avons obtenues, tout en rappelant que 2021 sera la deuxième année comptable sous l'égide de la RFFA, réforme qui a déjà réduit massivement nos rentrées fiscales issues des personnes morales.

RESUME DES MODIFICATIONS APORTEES PAR MCH2

- Les budgets doivent être équilibrés, à moins que le déficit budgétisé puisse être couvert par les fonds propres de la Commune. Si les déficits sont supérieurs aux fonds propres, une hausse d'impôts sera nécessaire.
- Nouveaux sous-chapitres : l'administration générale (0220) est divisée en 3 sous-chapitres, comprenant notamment l'Administration des finances et contributions (0210) ainsi que le Département juridique, Contrôle de l'habitant (CHAB), Police des constructions et Cadastre (1400). Le chapitre informatique, anciennement 030, a été dissout dans l'administration générale (0220).
- Les salaires du personnel ont été reclassés selon les mêmes critères, selon leurs fonctions. Dans les salaires de l'administration générale sont compris désormais le secrétariat général, les ressources humaines, l'informatique et le secrétariat de la police des constructions.
- Les charges sociales n'apparaissent plus dans leur globalité en charge, et la retenue sur les salaires en produits, mais sont budgétisées uniquement pour la part patronale en charge nette. Les écritures de retenues salariales seront comptabilisées à l'avenir directement dans le bilan.
- Le chapitre du service social (anciennement 580) a été scindé en 2 parties, soit d'une part celui de Villars-sur-Glâne et d'autre part celui de Matran. Ce dernier étant totalement refacturé, cela améliore la visibilité des coûts propres à notre Commune. Même exercice pour l'Office communal du travail.
- Les bâtiments sont reclassés dans les chapitres selon leur fonction et leur utilité.
- Les frais de réceptions et manifestations (0220.3109.51) ne comprennent plus ni les promotions civiques, ni la fête du 1^{er} août, ni le souper du personnel. Toutes ces charges font l'objet de comptes distincts, enregistrés dans différents chapitres.

- Les véhicules légers de l'administration étant fortement utilisés par le personnel du Service technique, ils ont été reclassés dans le chapitre des routes communales (6150).
- Les coûts d'informatique apparaissent distinctement entre matériel et logiciels.
- La culture, et en particulier les subsides accordés, ont été distribués sur plusieurs sous-chapitres culturels selon s'il s'agit de théâtre, de chant, de musique etc.
- Le plan de mobilité du personnel (PAMACO) a été isolé dans un sous-chapitre des transports publics (6221).
- Les transactions des cartes journalières CFF, vendues aux citoyens, font l'objet d'un sous-chapitre distinct dans les transports publics (6290).
- Les chapitres de l'eau potable et de l'épuration ont tous deux été divisés en deux : d'une part l'exploitation courante et d'autre part le renouvellement des installations (investissements), en prévision de l'introduction des nouveaux règlements, probablement en 2022, qui différencieront les taxes de consommation (exploitation) des taxes de base (renouvellement des installations ou maintien de la valeur).
- Les taux des amortissements ont changé, et les amortissements sont désormais comptabilisés dans chaque chapitre, pour chaque actif de bilan, comme par exemple les bâtiments scolaires. De plus, les amortissements sur les réévaluations des patrimoines administratif et financier sont distincts des amortissements courants. Si un investissement a été au bénéfice d'une subvention, celle-ci apparaît au passif, et s'amortit en négatif de manière distincte. Par exemple, si on réalise un investissement de Fr. 1'000'000.- pour une route, on va amortir 2,5 % par an, soit 25'000.-, qui diminuera la valeur à l'actif. Dans la mesure où l'Agglo aurait subventionné Fr. 500'000.-, cette participation de tiers figurera au passif du bilan et devra faire l'objet d'un amortissement négatif de 2,5 %, soit de – Fr. 12'500.-, ce qui diminuera la valeur de la subvention au passif.
- A l'avenir les comptes officiels seront constitués uniquement des comptes par natures (anciennement 300, 400, 500, 600), du bilan et des annexes, comprenant notamment les flux de trésorerie et des ratios. Le détail des comptes fera l'objet de textes explicatifs dans un rapport annuel de gestion étoffé, en remplacement d'une présentation chiffrée détaillée.

EXEMPLES DE CHANGEMENTS MCH2 POUR LES FRAIS DE PERSONNEL

Avec le nouveau plan comptable MCH2, il n'est malheureusement pas possible de faire des comparaisons des positions salariales avec les comptes des années précédentes. Ce que nous pouvons retenir, c'est que la masse salariale 2021 de Fr. 10'175'700.- a augmenté dans son ensemble de Fr. 156'984.- par rapport à 2020, en raison des annuités données au personnel conformément à notre règlement et la mise au budget d'un poste à 50% à durée déterminée pour aider administrativement le service social dans la saisie des dossiers dans le nouveau programme KISS. Le budget prévoit également un apprenti supplémentaire ainsi qu'un ingénieur stagiaire au Service technique et le remplacement d'un chef de service, période durant laquelle il travaillera en binôme avec son successeur.

Afin de vous montrer la complexité d'une comparaison, voici ce qui se passe avec un compte salaire : le personnel lié à l'ancien compte 020.301 est splitté dans trois nouveaux comptes, à savoir 0210.3010.00, 0220.3010.00 et 1400.3010.00. En plus, les personnes composant ces nouveaux comptes ne sont pas forcément les mêmes que nous avons dans l'ancien compte 020.301 car y a été ajouté du personnel qui était comptabilisé dans les anciens comptes du service social et du service technique, selon leur fonction. Dès lors, une comparaison n'est plus possible.

A. Budget de fonctionnement

Commentaires chapitre par chapitre :

0 Administration générale

0110 Législatif (Conseil général)

0110.3132.60 Honoraires Système de Contrôle Interne (SCI) Fr. 10'000.00

La législation accompagnant la mise en place du nouveau plan comptable MCH2 impose en plus d'un règlement communal sur les finances, la mise en place d'un système de contrôle interne. L'administration a commencé l'étude de la mise en place de ce système de contrôle interne. Toutefois, il paraît nécessaire de faire appel dans la dernière phase à des spécialistes pour valider et corriger le concept. Pour ce faire, un montant de Fr. 10'000.- a été prévu dans le budget 2021.

0220 Secrétariat général, RH, Informatique, Administration des constructions

Les coûts des petits véhicules n'apparaissent plus dans ce chapitre. En effet, ils ont été reclassés dans le chapitre 6150 étant donné que ces véhicules sont majoritairement utilisés par le Service technique.

0220.3050.00 Part patronale AVS, AI, APG, AC, frais administratifs Fr. 637'000.00

0220.3052.00 Part patronale à la caisse de retraite Fr. 765'000.00

0220.3053.00 Part patronale aux assurances accidents Fr. 55'000.00

0220.3054.00 Part patronale à la Caisse de cotisation pour AF Fr. 272'000.00

0220.3055.00 Part patronale à l'assurance IJ maladie Fr. 104'000.00

MCH2 impose de comptabiliser uniquement les parts patronales des charges sociales dans les comptes de résultats (anciennement fonctionnement). Dès lors, les retenues sur salaires au personnel sont comptabilisées directement dans le bilan. De plus, les montants alloués à la Caisse de cotisation pour AF étaient au préalable inclus dans les cotisations AVS. Par transparence, MCH2 demande de présenter cette charge séparément. A contrario, les allocations cantonales pour enfants ne figurent plus dans ce chapitre mais sont comptabilisées directement au bilan. Les entrées/sorties sont identiques puisque les montants perçus sont rétribués au personnel.

0220.3091.00 Recrutement du personnel Fr. 14'000.00

Précédemment les annonces pour le personnel étaient comptabilisées dans le compte 020.310.10 Imprimés, publications. Avec le nouveau plan comptable nous avons dû prévoir une nouvelle position budgétaire pour ces coûts.

0220.3099.00 Autres charges du personnel Fr. 20'000.00

Ce montant était initialement dans le compte 020.317 Frais de réceptions et manifestations, qui a été amputé de ce montant, pour le souper du personnel, celui du corps enseignant et soutien à l'Association du personnel.

0220.3109.51 Frais de réceptions et manifestations Fr. 29'000.00

Ce compte est passé de Fr. 62'000.- à Fr. 29'000.- car les dépenses seront comptabilisées dans d'autres comptes, à savoir 0220.3099.00 Autres charges du personnel, 0120.3170.10 Frais de promotions civiques et 3290.3635.05 Subsidés pour le 1er août.

Cette diminution découle de l'arrêt fédéral du 7 décembre 2017 précisant l'étendue de la gratuité de l'enseignement obligatoire. Les fournitures scolaires ont été reprises par l'Etat à partir du 1^{er} janvier 2020 en vue de la rentrée scolaire 2020. Cette position ne contient plus qu'une subvention pour la documentation des enseignants et des petites fournitures.

2110.3100.00	Autre petit matériel	Fr.	5'630.00
2110.3110.00	Achats mobilier et machines de bureau	Fr.	6'496.00

Les deux rubriques ci-dessus étaient auparavant regroupées dans la rubrique 200.311 « Achats et entretien du mobilier ». Les montants cumulés sont similaires à ceux présentés au budget 2020.

2110.4611.00	Contribution cantonale pour fournitures scolaires	(-)	Fr.	2'400.00
--------------	--	-----	-----	----------

La diminution de recette découle de la reprise par l'Etat des fournitures scolaires. Sur les exercices 2019 et 2020, l'Etat a participé à hauteur de Fr.75.--/élève sous forme de subvention versée à la Commune. En 2021, le canton versa une participation de Fr.10.--/élève pour les photocopies.

2120 Ecole primaire II (3H – 8H)

2120.3104.00	Matériel scolaire	Fr.	50'535.00
--------------	--------------------------	-----	-----------

Comme pour l'école enfantine, cette diminution découle de l'arrêt fédéral du 7 décembre 2017 précisant l'étendue de la gratuité de l'enseignement obligatoire. Les fournitures scolaires ont été reprises par l'Etat à partir du 1^{er} janvier 2020 en vue de la rentrée scolaire 2020.

2120.3100.00	Autre petit matériel	Fr.	2'139.15
2120.3110.00	Achats mobilier et machines de bureau	Fr.	27'073.15

Les deux rubriques ci-dessus étaient auparavant regroupées dans la rubrique 210.311 « Achats et entretien du mobilier ». Les montants cumulés sont similaires à celui présenté au budget 2020. La part la plus importante est prévue pour le renouvellement du mobilier d'une salle de classe à l'école des Rochettes.

2120.3113.00	Matériel informatique, réseau, imprimantes, toner	Fr.	95'000.00
2120.3153.00	Maintenance hardware	Fr.	16'101.15

Ces rubriques sont à mettre en lien avec les postes 2120.3118.00 et 2120.3150.00. Les montants cumulés sont similaires à ceux présentés au budget 2020.

2120.3138.10	Frais des classes de développement autres communes	Fr.	0.00
--------------	---	-----	------

Il n'y a aucun élève hors du cercle scolaire de Villars-sur-Glâne et le principe de l'imputation interne est supprimé d'entente avec le Service des finances. A mettre en lien avec la rubrique 2120.4612.10.

2120.3150.00	Entretien mobilier et machines bureau SANS informatique	Fr.	58'328.00
--------------	--	-----	-----------

Cette rubrique est à mettre en lien la rubrique 2120.3113.00. Il s'agit essentiellement de l'entretien des photocopieurs.

2120.3169.00	Location piscine et patinoire SANS transports	Fr.	49'495.00
--------------	--	-----	-----------

La diminution provient du fait que les frais de transports liés aux leçons de natation et de patinage ont été splittés dans la rubrique 2195.3130.00.

2120.3171.20	Subsides pour activités ACM et ACT		Fr.	0.00
---------------------	---	--	------------	-------------

Les fournitures ACM et ACT sont financées par le canton à partir de l'année scolaire 2020/21.

2120.4611.00	Contribution cantonale pour fournitures scolaires	(-)	Fr.	7'430.00
---------------------	--	------------	------------	-----------------

La diminution de recette découle de la reprise par l'Etat des fournitures scolaires. Sur les exercices 2019 et 2020, l'Etat a participé à hauteur de Fr.75.--/élève sous forme de subvention versée à la Commune. En 2021, le canton versa une participation de Fr.10.--/élève pour les photocopies.

21701	Ecole de Cormanon			
--------------	--------------------------	--	--	--

21701.3144.00	Entretien et réparations Ecole de Cormanon		Fr.	71'000.00
----------------------	---	--	------------	------------------

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien courant, contrats d'entretien, réparation des stores
- Remplacement des luminaires ancienne administration (report)
- Mise en place d'un éclairage extérieur pour l'entrée côté pavillon
- Peinture d'entretien
- Déplacement du couvert à vélos

21701.4472.00	Produit des locations de salles	(-)	Fr.	5'000.00
----------------------	--	------------	------------	-----------------

La pandémie a nécessité la réorganisation de la mise à disposition des salles communales afin de limiter les contacts, le nombre de personnes et renforcer les nettoyages. Ceci implique une diminution du nombre de locations.

21702	Ecole des Rochettes			
--------------	----------------------------	--	--	--

21702.3144.00	Entretien et réparations Ecole des Rochettes		Fr.	153'000.00
----------------------	---	--	------------	-------------------

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien courant, contrats d'entretien, réparation des stores
- Mise en séparatif des canalisations secteur place de jeux inférieure
- Installation d'un couvert à vélos supplémentaire sur la place de parc inférieure
- Contrôle des toitures des préaux
- Remplacement du revêtement de sol d'origine dans 2 salles 1H-2H
- Peinture d'entretien
- Pose d'armoires anti-feu de rangement dans hall des salles 1H-2H afin de se conformer aux directives de protection incendie
- Complément de la signalétique des voies d'évacuation pour mise en conformité
- Réfection escaliers et rampe de la place de jeux inférieure (report)

21703	Ecole de Villars-Vert			
--------------	------------------------------	--	--	--

21703.3144.00	Entretien et réparations Ecole des Villars-Vert		Fr.	111'000.00
----------------------	--	--	------------	-------------------

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien courant, contrats d'entretien, réparation des stores
- Curage des canalisations
- Remplacement ferblanterie puits de lumière (en étapes)
- Contrôle des installations électriques
- Réfection parquets dans 2 petites salles
- Réfection faïence autour des lavabos des salles de classe (en étapes)
- Peinture d'entretien
- Complément de la signalétique des voies d'évacuation pour mise en conformité
- Pose de rideaux-voilages dans la grande salle
- Pose de poubelles extérieures pour le tri, type Drawag
- Flocage vide sanitaire sous salle 1H-2H ancien bâtiment afin de supprimer un pont de froid

21703.4470.05 Location salle paroissiale (-) Fr. 0.00

Les travaux de rénovation de la salle paroissiale de Villars-Vert, dont la demande de crédit sera soumise au Conseil général, sont liés à la signature d'une convention prévoyant une location par la Paroisse. Celle-ci prendra effet à la fin des travaux, vraisemblablement en 2022.

21703.4472.00 Produit des locations de salles (-) Fr. 0.00

Le montant de Fr. 12'000.- comptabilisé jusqu'en 2020 concernait la location interne des classes de développement. Etant donné qu'il n'y a plus d'élèves d'autres communes à refacturer, nous avons abandonné ce décompte annuel, dont les charges sont déjà comprises dans les frais scolaires.

21704 Cellules des Platanes

21704.3144.00 Entretien et réparations Cellules des Platanes Fr. 38'000.00

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien courant
- Pose de stores solaires pour empêcher la surchauffe (en étapes) (report)
- Remplacement d'un revêtement en moquette dans la salle de catéchisme (report)

21705 Ecole du Platy

21705.3120.05 Electricité Ecole du Platy Fr. 15'000.00

21705.4260.30 Rétribution énergie photovoltaïque Ecole du Platy (-) Fr. 5'000.00

Après une année d'exploitation, le montant net estimatif a pu être revu à la baisse.

21705.3144.00 Entretien et réparations Ecole du Platy Fr. 56'000.00

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien courant, contrats d'entretien
- Nettoyage annuel des vitrages
- Création de chemins complémentaires en copeaux

2195 Transports scolaires

2195.3010.00	Salaires des chauffeurs	Fr.	35'000.00
2195.3130.00	Transports scolaires (y c. transports piscine/patinoire)	Fr.	50'000.00

Les transports scolaires seront externalisés dès la rentrée scolaire 2021/22. Les charges liées aux bus scolaires ainsi que les charges salariales relatives aux chauffeurs ont été adaptées et calculées sur la moitié de l'année. Cette rubrique est à mettre en lien avec la rubrique 2120.3169.00, qui comprenait jusqu'en 2020, les transports liés aux activités de piscine.

3 Culture, sports et loisirs

MCH2 a fortement modifié la présentation des subsides culturels. En effet, vous constaterez de nouveaux sous-chapitres tels que la musique instrumentale, les chorales et le théâtre. Globalement le budget culturel reste le même, tout en splitté sur plusieurs lignes budgétaires.

3410 Sports

3410.3120.05	Eclairage des terrains 1, 2, 3 et synthétique	Fr.	12'000.00
--------------	---	-----	-----------

Pour des raisons de simplicité, la consommation électrique de l'ensemble des terrains de foot sera comptabilisée sur un seul compte. Le montant total reste inchangé en comparaison au budget 2020.

3410.3132.50	Etude parcours VTT	Fr.	5'000.00
--------------	--------------------	-----	----------

La pratique du VTT a connu un essor très important ces dernières années, encore accentué en 2020 avec le COVID. Faute de parcours adaptés, les dommages à la forêt et les conflits entre usagers (promeneurs, coureurs, cavaliers, etc.) sont croissants et alarmants. Le Service des forêts et de la nature a mandaté des spécialistes pour organiser et canaliser la pratique du VTT dans le Grand-Fribourg et prévoit de poursuivre cette démarche au niveau opérationnel avec les communes concernées.

3411 Centre sportif

3411.3144.00	Entretien et réparations du Centre sportif	Fr.	99'000.00
--------------	--	-----	-----------

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien courant, contrats d'entretien
- Curage des canalisations
- Renforcement de sommiers en béton dans salle de sport (fissures)
- Pose plinthe inox en façade Est
- Raccordement des coupoles existantes pour évacuation fumées
- Gestion groupée des horloges
- Réfection isolation des conduites chauffage de sanitaire (en étapes)
- Peinture d'entretien
- Modification traçage au sol pour rangement matériel sportif
- Création d'espaces fermés en treillis pour rangement matériel sportif
- Remplacement arborisation autour gradins place de basket

3420 Parcs publics, jardins et espaces verts

3420.3101.00	Achats matériel et fournitures (SANS uniformes)	Fr.	3'000.00
3420.3112.00	Vêtements de travail et uniformes	Fr.	8'000.00

Selon le nouveau plan comptable MCH2, le compte 330.311 a été scindé en deux. Les uniformes sont désormais comptabilisés sur le compte 3420.3112.00. Le compte 3420.3101.00 comprend uniquement l'achat de diverses fournitures destinées aux jardiniers communaux pour un montant total de Fr. 3'000.-. Le total des deux comptes reste identique au budget de l'année précédente.

3421	Loisirs, camps et colonies		
3421.3604.00	Remboursement des Passeports Vacances	Fr.	2'000.00
3421.4604.00	Ventes des Passeports Vacances	(-) Fr.	2'000.00

Par transparence MCH2, les recettes perçues pour des tiers font l'objet de deux comptes distincts au lieu d'un seul, comme jusqu'ici.

3423	Pavillon des jeunes (centre d'animation et DOJO)		
3423.3144.00	Entretien et réparation du DOJO	Fr.	21'000.00

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien courant, contrats d'entretien
- Renforcement charpente pour suspension sacs de boxe
- WC publics : mise en place d'installations électriques étanches
- Remplacement des tapis du DOJO

4 Santé

4121	Résidence Les Martinets		
4121.3144.00	Entretien des bâtiments, participation dégâts salles de bain	Fr.	35'000.00

Une expertise a été réalisée suite à des fissures apparues dans les salles de bain de l'agrandissement de la Résidence Les Martinets. La répartition des responsabilités et des coûts n'est pas encore validée mais il est possible que la Commune prenne en charge un montant équivalent à 5 % si celui-ci permet de trouver un accord à l'amiable.

4325	Prophylaxie (COVID)		
4325.3101.10	Matériel de désinfection et divers	Fr.	30'000.00

Ce nouveau compte a été créé en 2020 afin de regrouper les coûts de fourniture de masques, produits, distributeurs, etc. liés à la COVID-19.

5 Prévoyance sociale

5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour		
5451.3634.00	Subvention Fondation pour les AEF (DL)	Fr.	1'585'119.00

En 2021, la FAEF opérera une importante restructuration : nouveaux règlements et nouvelle grille tarifaire (notamment en raison de l'introduction d'un nouveau système de calcul des subventions basé sur l'avis de taxation des parents), nouveau programme informatique (devisé à Fr. 49'000), réaménagement des locaux, etc. La plupart de ces changements sont imposés par le Service de l'Enfance et de la Jeunesse. Le programme métier actuel n'étant plus à jour, cela demanderait un "upgrade" qui coûterait tout autant. Cependant, compte tenu de problèmes techniques répétés du programme actuel, la FAEF a décidé d'acquérir pour à peu près le même prix un nouveau programme plus performant et moins coûteux au niveau des charges annuelles. La mission de la FAEF étant de permettre aux parents de la Commune de Villars-sur-Glâne de concilier leurs vies professionnelle et familiale, les structures de la Fondation se doivent d'offrir le plus d'heures de garde possible. En 2021 un nombre plus important d'enfants sera placé dans les AES, ce qui signifie aussi plus charges (+8%) au niveau du personnel encadrant et des frais. Au niveau des revenus, la contribution des parents augmentera (+9%), de même que la subvention cantonale (+7%) et communale (+7%). En 2021 le coût de la subvention communale pour 1 heure de garde (Fr. 5.89) sera le même qu'en 2020. L'augmentation de la subvention communale est donc principalement due à l'augmentation des heures de garde (+7,5%).

5600 Aide au logement

5600.4511.00	Prélèvement sur la réserve d'aide au logement	(-)	Fr.	470'000.00
--------------	---	-----	-----	------------

Le solde de la réserve d'aide au logement doit être dissous pour le passage au système comptable MCH2.

5790 Service social Villars-sur-Glâne

5790.3614.00	Dons aux œuvres sociales		Fr.	20'000.00
--------------	--------------------------	--	-----	-----------

La situation sanitaire très particulière de l'année 2020 a amené une crise économique qui se poursuivra tout au long de l'année 2021. Une augmentation budgétaire des dons aux œuvres sociales permettra de renforcer la solidarité envers les personnes les plus précaires en soutenant les actions sociales dont bénéficient les habitants de la Commune.

5790.3637.00	Aide matérielle, MIS et mesures mixtes VSG		Fr.	5'000'000.00
5790.4631.00	Part cantonale aux frais d'assistance VSG	(-)	Fr.	1'120'000.00

La situation économique post-Covid s'annonce difficile et une augmentation des demandes d'aide sociale est à prévoir. Le budget 2021 est établi en tenant compte d'une augmentation du nombre de personnes aidées par le Service social, tandis que les prestations d'aide sociale resteront inchangées, ce qui correspond à une augmentation d'environ 10 % du budget. Cette augmentation est estimée sur la base d'une projection réalisée par le Service cantonal de l'Action Sociale (SASoc). Le montant de Fr. 5'000'000.- représente l'aide sociale brute. Pour calculer le montant net de l'aide sociale, il faut déduire le total du poste **5790.4260.00 Récupération des frais d'assistance** (rétroactifs AI, PC, AC, APG, etc.) au poste **5790.3637 Aide matérielle, MIS et mesures mixtes VSG**. Le montant net de l'aide sociale est donc de Fr. 2'800'000.-. Ce montant est ensuite réparti à raison de 40 % à charge du Canton (**5790.4631.00 Part cantonale aux frais d'assistance**) et 60% à charge de la Commune. Le montant final à charge de la Commune projeté est donc de Fr. 1'680'000.-.

6 Trafic et télécommunications

6150 Routes communales et chemins

6150.3132.50	Frais d'études		Fr.	220'000.00
--------------	----------------	--	-----	------------

• Routes de Villars et Fort-St-Jacques, projet renouvellement routier accompagnant les travaux d'assainissement des collecteurs EU/EP	Fr.	55'000.00
• Route de la Glâne, travaux édilitaires, projet	Fr.	10'000.00
• Route du Bugnon, avant-projet de mise en œuvre du concept mobilité douce accompagnant les travaux d'entretien (réhabilitation de la fondation de chaussée)	Fr.	50'000.00
• Ruisseau de l'Ile, mise à ciel ouvert partielle du ruisseau secteur parc du Platy, avant-projet	Fr.	15'000.00
• Route de Moncor, requalification	Fr.	20'000.00
• Route des Dailles, mise en zone 30, phase 2	Fr.	20'000.00
• Route de Cormanon, bande mixte piétons/vélos	Fr.	55'000.00
• Route de Cormanon, arrêt de bus	Fr.	15'000.00
• Route du Petit-Moncor, arrêt de bus et trottoir	Fr.	20'000.00
• Chemin des Pensionnats, voie de bus	Fr.	10'000.00
• Route de Moncor, débouché de la passerelle devant Crema-Meggitt	Fr.	10'000.00
• Matériel logiciel divers	Fr.	<u>5'000.00</u>
Total théorique	Fr.	285'000.00
<u>Total imputé au budget 2021</u>	Fr.	<u>220'000.00</u>

6150.3132.60 Appuis techniques en sous-traitance Fr. 10'000.00

Les services techniques réalisent couramment des projets à l'interne tels que des arrêts de bus, des cheminements piétonniers ou cyclables, des trottoirs, etc. Dans le cadre des études y relatives, les chefs de projet ont souvent besoin de compétences ou ressources qui ne sont pas disponibles en interne, comme : géomètre, spécialiste mobilité, architecte, géologue ou bureau d'assistance de maîtrise d'ouvrage. Le nombre de projets sur le territoire de la Commune étant en augmentation, il est important d'avoir une marge de manœuvre suffisante pour assurer une réactivité adéquate pour ces projets de minime importance. Néanmoins, avec la création d'un poste de stagiaire, il semble être possible de réduire ce poste.

6151 Bâtiment des services extérieurs et du feu (BSEV)

6151.3144.00 Entretien et réparations du BSEV Fr. 40'000.00

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien courant, contrats d'entretien
- Curage des canalisations
- Remplacement d'un vérin de la verrière de la salle de conférence
- Réfection des dilatations en toiture

6220	Trafic régional et d'Agglomération		
6220.3602.55	Restitution Agglo du produit des parcomètres	Fr.	2'200.00
6220.4602.55	Produit des parcomètres Agglo à restituer	(-) Fr.	2'200.00

Par transparence MCH2, les recettes perçues pour des tiers font l'objet de deux comptes distincts au lieu d'un seul, comme jusqu'ici.

7 Environnement et aménagement du territoire

Les chapitres de l'eau potable (anciennement 700) et de l'épuration (anciennement 710) ont été chacun scindés en 2 parties : l'une pour l'exploitation courante communale et l'autre pour le maintien de la valeur, soit le renouvellement des installations. Chaque sous-chapitre sera dans le futur en lien direct avec une taxe : la taxe de consommation couvre les charges d'exploitation et la taxe de base sert à la couverture des renouvellements d'installations. De nouveaux règlements sont en préparation.

Anciennement, les investissements annuels faisaient l'objet d'un prélèvement sur la réserve du même montant (700.480 ou 710.480), aussitôt amortis par un amortissement complémentaire du même montant (700.332 ou 710.332) : ces écritures n'ont plus lieu d'être. MCH2 oblige le retraitement de tout actif amorti trop rapidement par rapport à sa durée de vie estimée selon les directives. Dès lors, le seul prélèvement sur la réserve possible pour le maintien de la valeur des actifs est le montant de l'amortissement ANNUEL, au taux fixe selon le type d'installations. Par ailleurs, l'attribution à la réserve représentait anciennement le bénéfice annuel du chapitre (700.380 ou 710.380) : cette écriture se retrouve maintenant dans chacun des sous-chapitres. D'une part on attribue à une réserve le surplus des produits d'exploitation, et d'autre part on attribue à une autre réserve le surplus des recettes pour le maintien de la valeur des installations. En conclusion, cela modifie grandement la présentation des chapitres de l'eau potable et de l'épuration.

7206	Station d'épuration intercommunale (STEP)		
7206.3111.20	Achat de véhicules	Fr.	30'000.00

Le véhicule utilitaire de la STEP, un 4x4 Subaru, aura 15 ans l'an prochain et doit de plus en plus souvent faire l'objet de réparations. Il est nécessaire de prévoir son remplacement par un nouveau véhicule utilitaire, toujours équipé de 4 roues motrices pour pouvoir aller sur le terrain, notamment aux stations de pompage, dont la STEP gère l'entretien.

7206.3151.15	Remplacement des installations de dégrillage	Fr.	950'000.00
--------------	--	-----	------------

Les installations de prétraitement de la STEP doivent être remplacées. Les équipements en service datent de la construction de la STEP en 1982 et ils ne répondent plus aux exigences qualitatives et quantitatives actuelles. De plus, en cas de pluie, l'eau sur-versée du déversoir d'orage d'entrée s'en va directement dans le ruisseau de la Glâne sans prétraitement, entraînant une grande quantité de chiffons et plastiques dans le milieu récepteur. Cette situation n'est plus tolérable.

Le remplacement de ces installations de prétraitement comprend la construction d'un nouveau local électrique. Il sera situé au rez-de-chaussée, ce qui le protégera des éventuelles inondations. D'autre part, les 2 dégrilleurs d'entrée seront remplacés, ainsi que les 2 presses à déchets et le laveur de sable situés dans le bâtiment existant.

Le déversoir d'orage à ciel ouvert situé en amont du bâtiment de prétraitement, qui sert à écrêter le volume d'eau en temps de pluie, sera équipé de 2 tamis rotatifs : ces tamis permettront de retenir les chiffons, plastiques et autres détritiques avant la restitution à la Glâne.

La capacité de traitement de ces nouvelles installations est dimensionnée à 50'000 EH (équivalents habitants) hydrauliques (340 litres/seconde par ligne), ceci conformément au dimensionnement de la future STEP.

En raison du COVID et des procédures (mise à l'enquête du local technique notamment), ces travaux initialement prévus en 2020 ont été reportés à 2021.

7206.4501.72 Prélèvement sur le fond de renouvellement de la STEP (-) Fr. 891'000.00

Le prélèvement sur la réserve disponible de la STEP pour les gros entretiens servira à financer les installations de dégrillage citées précédemment au poste 7206.3151.15.

7301 Gestion communale des déchets

Le taux de couverture du chapitre des déchets se monte à 91,32 %.

7301.3130.50 Taxe d'incinération des ordures Fr. 340'000.00

Selon les informations reçues de l'usine d'incinération de la SAIDEF, le tarif de traitement des ordures ménagères va subir une baisse de Fr. 7.-/tonne en 2021. Ce tarif passe ainsi de Fr. 162.- à Fr. 155.-/tonne (HT). Le budget représente une diminution de charges de l'ordre de Fr. 18'000.- en comparaison à 2020.

7301.3130.60 Ramassage de tiers et élimination des déchets Fr. 340'000.00

Le marché du vieux papier reste très tendu au niveau de l'Europe. Depuis le mois de février 2020, notre Commune ne touche plus de ristourne sur la vente de ce produit. La prise en charge et le traitement du vieux papier nous sont facturés. Pour couvrir ces dépenses, une augmentation Fr. 15'000.- a été prévue.

7301.3132.50 Etude pour bureaux et couvert déchetterie Fr. 18'000.00

Cette étude permettra de développer et de chiffrer le projet pour la préparation de la demande de crédit.

7900 Aménagement du territoire

7900.3132.50 Frais d'études et projets Fr. 200'000.00

- Cormanon, place minérale mise en valeur, projet définitif Fr. 20'000.00
- Bertigny, développements, part organisation concours PAD / MEP Fr. 25'000.00
- Place urbaine de Belle-Croix, organisation concours PAD / MEP et étude préliminaire Fr. 45'000.00
- PAD « Le Croset », étude préliminaire Fr. 10'000.00
- PAD Vallon de Villars « Espace rue », étude préliminaire Fr. 15'000.00
- Vallon de Villars, parc boisé, étude préliminaire Fr. 10'000.00
- PAD, mises à niveau, prestations urbaniste conseil Fr. 15'000.00
- PAL, adaptation au Plan directeur cantonal (PDCant) Fr. 30'000.00

• PAL, étude et adaptation ZRFD	Fr.	20'000.00
• Aménagement local, transports, prestations d'ingénieur transports ou d'urbaniste conseil dans le cadre de projets spécifiques	Fr.	<u>10'000.00</u>
Total théorique	Fr.	200'000.00
<u>Total imputé au budget 2021</u>	Fr.	<u>200'000.00</u>

9 Finances et impôts

Le manque de recul de la réforme fiscale des entreprises cumulé aux effets dus au Covid-19 a rendu l'exercice des prévisions fiscales particulièrement difficile. Les chiffres présentés ont fait l'objet d'analyses et de réflexions prudentes.

9100 Impôts communaux ordinaires

9100.3631.00 Frais perception impôt source catégorie PP 308 (DL) Fr. 18'000.00

Cette charge apparaît dans le budget pour la 2^{ème} année consécutive. Il ressort que notre estimation pour 2020 était insuffisante, dès lors le montant pour 2021 a été adapté en conséquence.

9100.4000.00 Impôt sur le revenu des personnes physiques, année fiscale (-) Fr. 22'500'000.00

Cette estimation se base sur le budget 2020, mais a été réduite suite aux incertitudes liées au COVID-19, à savoir une augmentation prévisible du chômage et une baisse des dividendes en raison de la crise économique.

9100.4001.00 Impôt sur la fortune des personnes physiques, année fiscale (-) Fr. 2'600'000.00

Statu quo par rapport au budget 2020.

9100.4010.00 Impôt sur les bénéfices des personnes morales, année fiscale (-) Fr. 12'550'000.00

Ces recettes ont été estimées sur la base du budget 2020, modifié selon certaines informations reçues d'une part, et avec prudence d'autre part en raison de la crise économique. Le retour de certains marchés à la situation d'avant le COVID-19 risque d'être long.

9100.4011.00 Impôt sur le capital des personnes morales, année fiscale (-) Fr. 230'000.00

La baisse de Fr. 30'000.- par rapport à 2020 tient compte de l'impact de la baisse économique sur les fonds propres des sociétés. Pour mémoire, depuis l'introduction de la réforme fiscale, les entreprises qui s'acquittent d'un impôt sur le bénéfice ne paie pas d'impôt sur le capital.

9100.4309.00 Prélèvement provision PF 17-Réforme fiscale (-) Fr. 1'150'000.00

L'exercice 2019 a permis une attribution complémentaire à cette provision de Fr. 150'000.-. Pour 2021, la planification financière prévoyait un prélèvement de Fr. 900'000.-, auquel nous avons rajouté les Fr. 150'000.-. Il est prévu que le solde de cette provision soit dissout en 2022, soit Fr. 900'000.-.

9100.4611.00 Compensation cantonale de base, Réforme fiscale (-) Fr. 589'193.00

L'aide cantonale est quasiment divisée par deux par rapport à 2020. Plus les recettes d'impôts sur le bénéfice des personnes morales baissent avant la réforme fiscale, plus la compensation cantonale baisse. Le budget est donc impacté par deux fois.

B. Budget des investissements

Le budget des investissements n'a, dans son ensemble, qu'une valeur informative, car il contient soit des crédits liés et des crédits de paiement, qui n'ont plus à être décidés par le Conseil général, soit des crédits d'engagements, sur lesquels le Conseil général se prononcera en cours d'année, sur la base d'un message. Ci-après, nous vous présentons les investissements par catégorie de crédits.

1. Crédits liés

Les crédits liés sont imposés par une loi, un règlement ou une convention. Le plan de renouvellement du réseau d'eau, anciennement le compte 700.501, a dû être splitté en 6 comptes MCH2, et le plan de renouvellement des canalisations a dû être splitté en 2 comptes MCH2 :

7109.5031.001	Captages (2018-2022)		Fr.	0.00
7109.5031.002	Stations d'approvisionnement en eau (2018-2022)		Fr.	0.00
7109.5031.003	Stations de pompage (2018-2022)		Fr.	0.00
7109.5031.004	Conduites et hydrantes (2018-2022)		Fr.	271'000.00
7109.5031.005	Réservoirs d'eau (2018-2022)		Fr.	105'000.00
7109.5031.006	Appareils de mesure, commande et régulation (2018-2022)		Fr.	0.00
7109.6130.101	Taxes de raccordement eau potable	(-)	Fr.	25'000.00
7109.6310.101	Défense incendie, subvention ECAB	(-)	Fr.	5'000.00
7203.5032.001	Canalisations des eaux usées (2019-2023)		Fr.	947'000.00
7203.5032.002	Ouvrages spéciaux install. communales (2019-2023)		Fr.	0.00
7203.6130.201	Taxes de raccordement épuration	(-)	Fr.	<u>51'000.00</u>
TOTAL			Fr.	1'242'000.00
				=====

2. Crédits de paiement

Les crédits de paiement concernent les investissements d'ores et déjà acceptés par le Conseil général.

0220.5200.102	Renouvellement logiciel Service social (report)		Fr.	75'000.00
0220.5200.103	Système de gestion du temps		Fr.	20'000.00
2120.5060.100	Renouvellement matériel informatique des écoles		Fr.	109'000.00
21701.5040.101	Démontage pavillons Cormanon et remise en état		Fr.	70'000.00
21705.6310.100	Ecole du Platy, subvention Canton	(-)	Fr.	1'252'241.00
4121.6140.100	Participation CODEMS amortissements 1 ^{er} bâtiment	(-)	Fr.	303'000.00
4121.6140.101	Participation CODEMS amortissements agrandissement	(-)	Fr.	691'851.10
6150.5010.009	Routes, entretien lourd PGRR-3 (2019-2024)		Fr.	100'000.00
6150.5010.024	Modérations de trafic et stationnement		Fr.	200'000.00
6150.5010.103	Trans-Agglomération, tronçon Grand-Clos (PI)		Fr.	2'000'000.00

6150.5010.108	Trans-Agglo, tronçon Croset-Platy		Fr.	500'000.00
6150.6310.015	Passerelle V-Vert, subvention Canton	(-)	Fr.	132'000.00
6150.6320.011	Passerelle V-Vert, subvention Agglo	(-)	Fr.	413'000.00
6220.5010.001	Abris bus, aménagement		Fr.	<u>120'000.00</u>
TOTAL			Fr.	401'907.90

3. Crédits d'engagements

Les crédits d'engagements concernent des investissements nouveaux, qui seront votés par le Conseil général lors de la présentation d'un message par le Conseil communal.

21703.5040.100	Salle paroissiale Villars-Vert, rénovation		Fr.	880'000.00
3210.5040.100	Bibliothèque communale, rénovation		Fr.	350'000.00
3420.5010.104	Place minérale Cormanon, réfection fontaine		Fr.	100'000.00
5451.5040.100	Crèche des Dauphins, rénovation		Fr.	140'000.00
6150.5010.026	Rte Petit-Moncor, requalification		Fr.	450'000.00
6150.5010.099	Nomenclature chemins de mobilité douce		Fr.	45'000.00
6150.5010.110	Rte Soleil, assainissement bruit		Fr.	100'000.00
6150.5010.117	Rte Moncor, secteur Crema/Meggitt		Fr.	260'000.00
6150.5060.020	Achat de véhicules et machines		Fr.	250'000.00
6150.5060.021	Système salage, renouvellement		Fr.	165'000.00
6150.5090.120	Carrefour Belle-Croix, études, part VsG		Fr.	60'000.00
6220.5010.002	Chemin des Pensionnats, voie de bus		Fr.	250'000.00
6220.5010.005	Arrêts bus, réhabilitation étape III		Fr.	200'000.00
7301.5040.001	Déchetterie, démolition habitation et reconstruction		Fr.	<u>500'000.00</u>
TOTAL			Fr.	3'750'000.00

Total net du budget des investissements	Fr.	5'393'907.90
---	-----	--------------

**Approuvé par le Conseil communal
dans sa séance du 19 octobre 2020**

Le Conseiller communal responsable des finances


Olivier Carrel

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire


Emmanuel Roulin



La Syndique


Erika Schnyder